

Statue de Belsunce

Évêque de Marseille 1671-1755

Si vous prenez la peine de vous rendre jusqu'au parvis de la major à Marseille, vous pourrez admirer la statue de Monseigneur Belsunce, œuvre du sculpteur aixois [Joseph Marius Ramus](#).

On peut lire sur socle en marbre de la statue :

» À Mgr de Belsunce pour perpétuer le souvenir de sa charité et de son dévouement durant la peste qui désola Marseille en 1720. »

Sur la face opposée est inscrit :

» Ce monument, témoignage de la reconnaissance publique, a été élevé en 1852 à la mémoire de M^{gr} Henri-François-Xavier de Belsunce et de Castelmoron, ancien évêque de Marseille sous l'administration de M. le C^{te} de Chantérac, Maire de Marseille, Député au Corps Législatif, Officier de la Légion d'Honneur, M^{gr} de Mazenod étant Évêque de Marseille, M. le C^{te} de Suleau Commandeur de la Légion d'Honneur Préfet du Département. »

Les deux bas-reliefs ornant le piédestal représentent l'un, Monseigneur Belsunce implorant le ciel pour que cesse la peste; sur l'autre on le voit donnant sans précaution la communion aux pestiférés.

Mais savez-vous que cette statue a connu un parcours incroyable depuis la date où elle fut installée d'abord temporairement devant la fu-



Mgr de Belsunce pendant la peste



Mgr de Belsunce priant pour que cesse la peste

ture Major, en l'honneur du Prince-président Louis-Napoléon venu poser la première pierre de cette cathédrale le 26 septembre 1852 jusqu'à sa position peut-être définitive où elle se trouve aujourd'hui ?

Dès 1819, on trouve trace de la volonté de la ville d'élever un monument à la gloire de l'auguste Prélat dans les délibérations de la séance du conseil municipal de la Ville de Marseille du 3 mai 1819.

Le [marquis de Montgrand](#), alors maire, répondait à une demande de l'Administration sanitaire du 25 février 1819 d'élever à ses frais « un Mausolée en l'honneur de Mgr de Belsunce » dans l'[église des Bernardines](#) pour célébrer le 12 juin 1821 le centenaire de la fin de l'effroyable épidémie qui décima près de la moitié de la population phocéenne et fit près de 100 000 victimes.

Les édiles émirent lors de ce conseil municipal la volonté de joindre leur vœu « à celui de l'Administration de la Santé ».

Mais ils ne voyaient pas comment libérer à temps l'église des Bernardines, qui accueillait alors un musée et une école gratuite de dessin,

du fait de « la situation pénible des Finances de la ville »

La Ville décida donc de charger une commission « d'examiner si l'une des deux églises de [Saint-Martin](#) et de la [Major](#) pourrait recevoir ce mausolée, et dans laquelle de ces deux églises il pourrait être placé préférentiellement à l'autre. ».

Charger une commission « d'examiner » était déjà à l'époque une méthode très efficace pour qu'un projet se perde dans les oubliettes de l'histoire.

En guise de statue, l'évêque n'eut droit qu'à une médaille commémorative œuvre du sculpteur [Pierre Joseph Chardigny](#).

Peut-on voir dans cette velléité des autorités sanitaires une façon d'obtenir une absolution posthume pour ses prédécesseurs et en particulier l'intendant semainier Charles-Joseph Tiran ?

Il avait recueilli le témoignage de Jean-Baptiste Chataud, Capitaine du Grand Saint-Antoine, avec une certaine insouciance ou pire une complicité coupable alors qu'il transportait, lorsqu'il accosta à Pomègue le samedi 25 mai 1720, un redoutable passager clandestin dénommé [Yersinia Pestis](#).

Certes il était difficile à dénicher puisqu'il ne mesure que 0,5 à 0,8 µm de large sur 1 à 3 µm de long !

Ce bacille, responsable de la peste, était encore inconnu à l'époque, même si le médecin Lyonnais [Jean-Baptiste Goiffon](#) en a eu l'intuition avec sa théorie des *vermisseaux invisibles* dès 1721.

Mais revenons à notre statue : malgré ces intentions louables restées sans effet, ce n'est qu'en 1851 que le préfet Louis-Ange-Antoine-Elysée [Vicomte de Suleau](#) soumet au maire de l'époque Bonaventure de [Chantérac](#) le nom du sculpteur genevois [James](#)

[Pradier](#) pour la réalisation d'une statue à la gloire de l'Évêque.

La position agenouillée du prélat sur les ébauches dessinées envoyées par l'artiste au Conseil municipal ne convainquit pas les édiles phocéens.

Ils préférèrent confier la réalisation au sculpteur Aixois Joseph Marius Ramus.

Outre le caractère régional de l'artiste, sa jeunesse a sans doute joué un rôle important dans le choix.

Comme [l'écrit Etienne Parrocel](#), Membre de l'Académie de Marseille, dans sa communication à la Société des Beaux-Arts des Départements en avril 1896, parlant du projet de Pradier « sans doute cette œuvre eût été belle, et Marseille peut regretter de ne la point posséder; mais à l'époque où le conseil municipal s'occupait sérieusement de la statue de Belsunce, la mort planait déjà sur la tête de Pradier. On sait qu'il fut emporté subitement le 14 juin 1852. Tant vaut l'artiste, tant vaut l'œuvre. Rien ne prouve que l'esquisse de Pradier, si un autre que lui l'eût transformée en une statue, eût gardé le charme pénétrant que les amis du maître se plurent à goûter en présence de sa maquette ».

Quoiqu'il en soit, la longue [délibération](#) du 13 octobre 1851 entérine ce choix même si les sujets de la matière utilisée (marbre ou bronze), du lieu où la statue serait érigée, du financement par souscription ou non, du fondeur Marseillais ou Parisien donnèrent lieu à des débats passionnés.

Le dossier est réexaminé lors de la [séance](#) du 16 octobre 1851 où la discussion reprend sur l'emplacement de la statue.

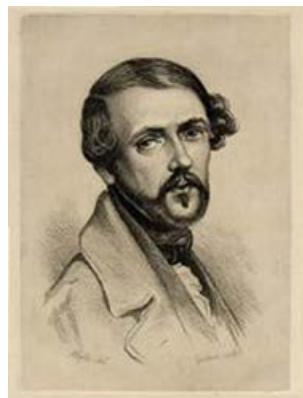
Un conseiller propose qu'elle soit placée devant l'église de Saint-Ferréol, un autre sur le



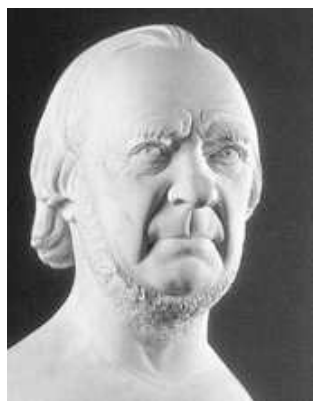
Médaille commémorative de la Peste de 1720
Pierre Joseph Chardigny



Yersinia Pestis



James Pradier



Joseph Marius Ramus

cours de la Bourse aujourd'hui place Général de Gaule mais toujours connue par les Marseillais comme la Place de la Bourse.

Le maire fait remarquer que *« ce lieu présenterait encore un contresens, car ce serait plutôt la place où il faudrait ériger la statue d'un homme qui se serait illustré dans le commerce, l'industrie ou les finances. »*

On parle aussi de la place Neuve (qui deviendra la place Victor Gélou poète curieusement associé à l'évêque dans la tradition orale marseillaise¹) mais le maire fait remarquer que *« la statue du Saint évêque érigée en cet endroit, en face du Port, ne pourrait avoir aucune signification »*.

La discussion tourne aussi autour de la matière à employer. Les partisans du marbre avançant qu'on *« a vu beaucoup de statues de guerriers en bronze, mais qu'il n'a jamais vu de statues de prélats »* s'opposent aux défenseurs du Bronze qui mettent en avant les risques de mutilation, notamment en cas d'émeute, et le fait que *« le marbre devient noir et produit un effet disgracieux »*.

Le conseil délibère et décide : *« qu'il y a lieu d'ériger une statue à Mgr de Belsunce ; Cette statue, coulée en bronze, d'après le projet et sous la direction de M. Ramus, sculpteur, sera placée sur le Cours, à la hauteur de la rue Petit-Saint-Jean. Le prix en est fixé à la somme de vingt mille francs, y compris les deux bas-reliefs qui doivent orner le piédestal. Les travaux nécessaires pour l'établissement du piédestal seront à la charge de la ville. Un crédit de vingt-six mille francs sera ouvert au budget de 1852 pour faire face à ces diverses dépenses. »*

Le 15 mars 1852 le conseil [discute](#) à nouveau de la localisation de la statue, certains proposant qu'elle soit installée ailleurs que sur l'endroit préalablement prévu, les uns la voient au milieu du Cours ou encore à l'intersection avec la Canebière et le cours Saint Louis, d'autres voulant l'installer sur *« le péristyle de l'Hôtel de ville qui est complètement inutile »*.

Le conseil revient alors sur sa décision du 16 octobre 1851, décide que la statue *« sera placée sur le cours Saint-Louis »* et que l'on emploierait *« la pierre de Cassis pour le socle du piédestal et le marbre blanc statuaire pour les*

corniches et les encadrements des bas-reliefs ».

Le 3 juin 1852, le conseil municipal [débat](#) de nouveau sur la matière utilisée pour le socle jugeant que la pierre de Cassis *« ne serait pas digne du monument qui a été voté. Elle a écarté aussi le simple placage en marbre qui ne serait pas moins défectueux, et elle a pensé que le monument ne serait convenablement assorti qu'en plaçant la statue sur un piédestal formé d'un seul bloc de marbre. »*.

En approuvant ce changement et le traité passé en urgence avec Monsieur [Jules Cantini](#) *« qui se charge de la fourniture du marbre et de l'exécution des travaux moyennant la somme de 15 000 francs »*, le conseil *« alloue un crédit supplémentaire de 9 000 francs pour faire face à la dépense »*.

Jules Cantini est plus connu des marseillais pour être le généreux donateur de la [fontaine](#) qui porte son nom qui se trouve [Place Castellan](#).

On penserait que l'affaire est entendue mais le [5 juillet 1852](#), après un dernier baroud d'honneur sur l'emplacement de la statue, la décision cette fois définitive est de nouveau de placer la statue *« sur le Cours, à la hauteur de la rue du Petit-Saint-Jean »*.

Alors que cette statue se verra promise à de nombreux déplacements lors de son existence, elle avait déjà virtuellement beaucoup voyagé avant même d'exister !

On trouve enfin un dernier [rebondissement](#) concernant ce dossier lors de la séance du 26 Juillet 1852, les travaux de fondations pour l'établissement du piédestal de la statue qui, du fait d'un terrain fait d'*« un mélange d'argile pourrie et de tourbe comme dans les pays marécageux, »* impose l'utilisation des *« fondations sur pilotis et en béton au mortier à la chaux hydraulique »* ce qui entraîne des coûts supplémentaires d'un montant d'exactement 2 184 Fr. 25.

On s'étonne aujourd'hui de la surprise des ingénieurs de l'époque tant l'histoire de Marseille et l'origine même du nom de la [Canebière](#) nous apprend le caractère marécageux de la plaine qui bordait le Lacydon.

Anecdote à rajouter à ce dossier volumineux, le [19 août 1852](#), le conseil autorise les éditeurs Arnaud, Durbec et Joseph Vadon à lithographier la statue en bronze de Mgr de Belsunce, à la condition que la lithographie

¹ Voir page 6

soit « exécutée sous la direction de MM. Ramus et Maurel² ».

L'œuvre est achevée pour le voyage du prince-président en septembre 1852 et provisoirement installée pour l'occasion sur le parvis de la cathédrale.

Toutefois, l'inauguration officielle, sur le cours, devenu éponyme de l'évêque, se déroula quelques mois plus tard, pendant les fêtes de Pâques, le lundi 28 mars 1853.

En 1879, le moine bénédictin Dom Théophile Bérengier, thuriféraire inconditionnel de l'évêque, écrivait en préambule de son ouvrage³ : « On n'a pas oublié les scènes scandaleuses qui se sont produites à Marseille, en juillet de 1878, autour de la statue de l'admirable pontife, le sauveur de cette grande cité, lors de la peste de 1720, le héros chrétien que toutes les nations civilisées nous envient. Elles ont attristé les catholiques et indigné les honnêtes gens de tous les partis. Une tourbe immonde, composée de gens sans aveu et étrangers la plupart à Marseille, après avoir empêché les processions si chères aux habitants de cette ville, a dépouillé le monument du grand évêque des couronnes et des fleurs que la reconnaissance des Marseillais, fidèles à leurs traditions, y avaient déposées le jour même anniversaire de la solennelle expiation publique de Mgr de Belsunce. »

En fait le bon père se trompe de date puisque l'on trouve dans le [Petit Cettois](#), l'article suivant de leur correspondant particulier à Marseille :

Marseille, 28 juin.

« Des troubles graves ont eu lieu à Marseille à propos de la procession votive du Sacré-Cœur qui a été interdite, comme on sait par la municipalité. Le cours Belsunce et la statue de l'évêque de ce nom qui orne cette promenade, servi de lieu et de prétexte à une manifestation qui a failli avoir des conséquences terribles. Des manifestants religieux au nombre de plusieurs milliers se groupèrent dès le matin autour de la statue de l'évêque déposèrent des couronnes qui furent enlevées plus tard avec violence par d'autres groupes opposants. Pendant toute la journée, des disputes, des

² Toussaint Maurel était le fondeur choisi pour la réalisation de la statue.

³ Mgr de Belsunce et la peste de Marseille par Dom Théophile Berengier
Paris Librairie De La Société Bibliographique 1879

coups, des sifflets, des huées, des chants provocateurs se sont échangés de part et d'autre sur le cours Belsunce, la rue Cannebière et à la sortie de l'Église Saint-Martin où les manifestants religieux s'étaient réfugiés. La police était impuissante à réprimer les excès qui se produisaient et la plupart des agents, un de vos compatriotes entre autres, M. Quintard ont eu à subir les voies de fait de la foule irritée. En l'absence du Maire, M. Maglione, M. Deservy, premier adjoint, a fait de grands efforts pour rétablir l'ordre troublé ; un arrêté qu'il publia dans l'après-dîner fit avorter une manifestation préparée pour le soir, et dont les conséquences auraient été épouvantables en raison de la surexcitation des esprits. Bref, ce ne fut que vers 10 heures du soir que le tumulte cessa. Le Conseil municipal, qui s'est réuni ce soir, attribue à la tolérance, et on ajoute même à la connivence de la police la cause de tous ces désordres. »

Bien sûr Théophile Bérengier se garde bien de parler de l'interdiction pour jeter l'opprobre sur « des émeutiers salariés » alors que la période était marquée par une lutte acharnée entre les légitimistes qui avaient le soutien du clergé de l'époque et les républicains qui avaient remportés les élections et reconduit en janvier 1878 à la tête de la Mairie de Marseille Jean-Baptiste Edouard Maglione.

[Ar Wirionez](#)⁴ journal politique du Finistère, dont on devinera facilement la tendance rapporte sur le sujet le 3 juillet :

En date du 29 juin, « La Gazette du Midi, qui vient de paraître, résume en ces termes les faits qui se sont passés hier : « Rien n'a manqué à ces scènes démagogiques dignes de la Terreur, ni les libations destinées à donner de l'entrain aux recrues du radicalisme, ni les chants révolutionnaires, les huées, les sifflets, les injures et les menaces aux prêtres et aux citoyens paisibles, les voies de fait, l'exhibition du drapeau rouge, les attaques contre les gendarmes, l'assaut donné à la statue de l'évêque, les fleurs et les couronnes enlevées du dépôt sacré et jetées aux bandits avinés qui jouaient avec elles, en proférant mille blasphèmes ; un misérable a souffleté à la vue du peuple, la statue de Belsunce et s'est livré sur elle à d'autres infamies qui ont fait frémir d'horreur même les curieux jusque-là indiffé-

⁴ la vérité en breton

rents ; le pavé de la rue a été livré, le soir, aux bandes sinistres qui croyaient déjà le jour de gloire et d'anarchie arrivé ; et, de ce fait, c'était l'anarchie repoussante qui se montrait librement à Marseille, avec la tolérance des autorités publiques, chargées de maintenir l'ordre, et qui n'ont pas su ou pas voulu remplir leur mandat. »

On voit à quel point la statue de l'évêque se trouva prise en otage du débat sur la place de la religion dans la société française.

Il n'aurait pas dérouté le célèbre évêque qui passa la plus grande partie de sa vie à combattre avec acharnement le jansénisme et à déverser mépris et haine envers ses contradicteurs, ce qui fit dire au Régent de France « *Voilà un saint qui a bien de la rancune !* »

Le maire de Marseille de l'époque, qui avait interdit la procession traditionnelle, [Jean-Baptiste Maglione](#) fut pris à parti durant une séance houleuse du conseil municipal à la suite des événements et démissionna le 11 juillet 1878.

Le [13 janvier 1891](#), le maire de l'époque [Felix Baret](#) ouvre une séance du conseil municipal sur « *le projet d'établissement d'une voie charretière au milieu des cours Belsunce et Saint-Louis [...] accepté en principe par M. le Ministre des Travaux publics, le 21 novembre 1883* »

Suit une série de réserves faites par le ministère sur la largeur des voies fixée à 14 m, la pente dans les caniveaux, la création aux « *points de rencontre du Cours avec la rue Colbert et avec la rue Cannebière, des refuges avec candélabres, ayant au moins 1^m,50 de largeur* » mais surtout sur la répartition du financement du projet.

Le conseil décide « *approuver le projet relatif à l'établissement d'une voie charretière au milieu des cours Belsunce et Saint-Louis, dressé par M. l'Ingénieur directeur de la Voirie, à la date du 12 janvier 1891, et dont la dépense*

totale est évaluée à la somme de 240 000 francs ».

Ces travaux effectués sur le cours Belsunce et le cours Saint-Louis, justifiés par l'évolution de la circulation dans la cité phocéenne, eurent comme conséquence la nécessité de déplacer encore une fois la statue du Prélat emblématique.

Ce déplacement répondait indirectement aux vœux des plus radicaux des républicains qui, lors des incidents de 1878, avaient demandé que cette statue *religieuse* ne soit plus installée sur l'espace public.

Ils revendiquaient déjà de cette *pureté* laïque sans faille qui remue encore de nos jours certains intégristes de la laïcité s'offusquant de l'installation de crèches traditionnelles ailleurs que dans des églises.



Statue de Belsunce devant l'évêché



[Un an plus tard](#), jour pour jour, on trouve annexés aux délibérations du conseil municipal deux mémoires relatifs « *aux travaux exécutés pour le déplacement du monument de Belsunce qui était établi au milieu de la chaussée centrale du*

cours de ce nom, et pour son remplacement aux abords de la nouvelle Cathédrale, devant le Palais épiscopal », lieu de résidence de l'évêque de Marseille à cette époque, avant qu'il n'en soit expulsé le 20 décembre 1906 en application de la [loi de séparation de l'église et de l'état](#) et qu'il devienne le 1^{er} juin 1908 le siège de la Police nationale.

Selon Etienne Parrocel, « *une pensée de déférence envers la grande mémoire de Belsunce avait dicté ce choix* ».

Le premier mémoire concerne « *des travaux de charpente pour la dépose, le transport et la repose du monument, exécutés par le sieur Guillemot, entrepreneur de charpente, et s'élevant à la somme de 5 017 francs ;* » le second « *des travaux de terrassement, de maçonnerie, de serrurerie et de peinture, exécutés*

par le sieur L. Emery, et s'élevant à 4 121 Fr. 45 »

La statue avait en fait été [déplacée](#) discrètement pour éviter tout incident entre légitimistes et républicains radicaux dans la nuit du 17 au 18 juin 1891.

À cette place, comme l'écrit le secrétaire rapporteur des sociétés des beaux-arts des départements en avril 1896, « *d'une main il semble protéger la magnifique basilique de la Major, de l'autre, il bénit les navires qui viennent réclamer l'hospitalité du port de Marseille. Son regard plonge dans l'infini de la mer et du ciel; tandis qu'à ses pieds est le coin de terre où dorment les victimes de la peste auxquelles il avait prodigué les soins de son ardente charité.* »

Elle trouvera sa place, à ce jour définitive, devant la Nouvelle Major en 1936. Il existe un [film](#) de 1936 montrant la statue de Monseigneur Belsunce démontée de son piédestal avant d'être remontée à sa place actuelle.

[En avril 1944](#) des résistants abritèrent les 2 800 kg de bronze de la statue sous des branchages dans un entrepôt du boulevard de Louvain où les Allemands ne la décelèrent jamais. Ainsi, avec la [statue du dresseur d'oursons](#), elle fut sauvée de la fonte à laquelle la statue du poète Victor Gély n'échappa pas.

Le 23 novembre 1944 l'œuvre retourna devant la Major et la statue fut découverte en fanfare et illuminée de lampions.

Le prélat protège du regard l'entrée du Lacydon, drapé dans une très digne solitude et une magnificence naturelle.

Selon l'historien marseillais [Jean-Pierre Cassely](#), elle [formait](#) un binôme avec la statue de

[Victor Gély](#), poète provençal, œuvre du sculpteur [Stanislas Clastrier](#) qui se trouvait près de la mairie, place Neuve (maintenant place Victor Gély).

Elle fut inaugurée le 12 août 1891, avant même l'achèvement du bronze, un modèle en plâtre remplaçant la statue pour l'occasion.

L'œuvre tire tout le parti possible de son cadre imposé : la stèle d'une fontaine.

Victor Gély déclame l'une de ses chansons, à mi-corps derrière une table qui lui sert de tribune, le bras droit tendu. Malgré de fortes contraintes, le portrait sculpté paraît extrêmement vivant et correspond bien au caractère populaire du quartier.

Alors que sa main droite indiquait le chemin de la mairie les marseillais, assez coquins comme d'habitude, prétendaient qu'elle montrait la direction du *quartier réservé*.

D'autres affirmaient qu'il répondait au gens qui lui demandait de l'argent : « *non ! Je n'ai rien ! Allez plutôt demander à Monseigneur Belsunce* » qui protestait les deux bras ballants le long du corps : « *Allons ! Vous voyez bien que je ne peux pas ! Je n'ai plus rien, j'ai déjà tout donné pour les pestiférés...* »

De son attitude, bras ouverts et mains vides, vient aussi une expression typiquement marseillaise : Parlant d'un invité arrivant sans apporter le moindre présent à son hôte, on dit qu'il vient « *comme Belsunce* ».

C'est tout de même assez injuste envers la mémoire de ce personnage emblématique et indissociable de la grande peste qui s'abattit sur Marseille en 1720 quand on sait la générosité et l'engagement dont il fit preuve pour l'occasion.



Statue de Victor Gély

Patrice Leterrier
31 Octobre 2016